

## Résumé du projet Z-3001-79-20

**Z-3001-79-20** : Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser l'intégralité des usages de la classe commerce artériel (C2) dans la zone C-200. En effet, la zone C-200 dans le secteur du boulevard Maple est commerciale. Toutefois, la variété de commerces autorisés est très limitée. La Ville doit fréquemment refuser des demandes de permis relatives à l'établissement d'entreprises intéressantes. Il est donc souhaitable d'élargir l'offre de commerces afin d'améliorer la mixité fonctionnelle du secteur. Les nouveaux usages autorisés permettront d'accueillir les mêmes usages que l'on retrouve au Centre régional Châteauguay.